

# LA LETTRE D' EUCC-FRANCE

N° 4 - NOVEMBRE 2006

## EDITORIAL

Il y a un an, la disparition brutale de Roland Paskoff laissait un grand vide. Pendant les mois qui ont suivi s'est posée la question du devenir d'EUCC-France, l'association qu'il avait créée et animée pendant de longues années. Il nous est vite apparu que le plus bel hommage que nous puissions lui rendre, était de continuer dans la voie qu'il avait tracée.

A partir de la consultation des membres de la section française, des orientations se sont dégagées, et une équipe s'est formée, basée sur le principe d'un partage des tâches, nécessaire pour faire vivre l'association. L'accord s'est rapidement fait sur la nécessité de maintenir, à travers les ateliers de terrain, l'objectif que Roland Paskoff avait fixé : contribuer à la gestion raisonnée des milieux littoraux en animant le dialogue entre tous ceux qui sont concernés par les problématiques littorales (universitaires, experts, ingénieurs, techniciens, gestionnaires, élus ou simples citoyens...). Le choix de sites ayant valeur d'exemples permet deux fois par an d'échanger sur les conditions d'une gestion intégrée qui prenne en compte les dynamiques naturelles mais aussi la connaissance des pratiques sociales et des enjeux économiques. Les deux ateliers de 2006 à Capbreton-Anglet et à Hardelot-Wissant ont été de ce point de vue un succès par le nombre de participants et la richesse des débats.

Nous préparons déjà le prochain atelier pour le printemps prochain en Baie du Mont-Saint-Michel avec une problématique différente puisque qu'il s'agit là de problèmes liés au colmatage progressif de la baie, accéléré par des interventions humaines.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer car la vitalité de l'association dépend de l'implication de chacun de ses membres.

Marie Claire PRAT  
Présidente de EUCC-France

## PRIX DE THESE ROLAND PASKOFF

**Le prix de thèse Roland Paskoff**, initiative d'EUCC-France soutenue par la Fondation Procter et Gamble pour la protection du littoral, sera décerné le 21 décembre 2006.

## ATELIERS DE TERRAIN

### **Atelier de terrain à Capbreton (Landes) et Anglet (Pyrénées Atlantiques) : 6 et 7 avril 2006.**

Les conséquences de l'aménagement des embouchures du Boucarot, à Capbreton, et de l'Adour, à Anglet, ont été examinées dans cet atelier, organisé par Marie-Claire Prat et Christine Clus-Auby.

A Capbreton, l'allongement de la jetée nord du Boucarot a induit une forte accrétion au nord de l'ouvrage, la formation d'une barre sableuse gênante pour la navigation dans le chenal d'accès au port et une érosion très intense des plages méridionales de la station balnéaire. Nous nous sommes particulièrement intéressés au remplacement, en cours de réalisation, du mode actuel de transport par voie terrestre du sable du nord vers le sud par un système de *by-passing* hydraulique.

A Anglet, la question du dragage du chenal de l'Adour et des rejets au large a été étudiée, de même que l'évolution des plages et celle de l'aménagement de l'ensemble du secteur littoral.

### **Atelier de terrain à Hardelot et Wissant (Pas-de-Calais) : 6 et 7 septembre 2006.**

Organisé par Yvonne Battiau-Queney, cet atelier nous a permis d'étudier deux sites littoraux soumis à des phénomènes d'érosion dans des stations balnéaires soucieuses de préserver leur capital touristique.

A Hardelot, l'affleurement de la nappe phréatique au sud de la station limite l'intensité de la déflation et par conséquent, la reconstitution des avant-dunes. Au nord, en revanche, la dynamique éolienne est très active et une certaine résilience peut s'exprimer, qui se manifeste par une quasi-stabilité de la ligne de côte depuis près d'un siècle. Au droit de la station, la présence d'une digue promenade a accéléré l'abaissement du niveau de la plage ; des opérations de ré-ensablement seraient à prévoir.

A Wissant, le déficit sédimentaire de la baie se manifeste par un recul généralisé du littoral occidental. Le risque d'ensablement d'un lotissement a été maîtrisé par la végétalisation de la dune d'Aval, propriété du Conservatoire du littoral. L'abaissement de l'estran au droit de la station menace la stabilité de la digue de front de mer. Si le déplacement vers l'arrière des aménagements mériterait d'être envisagé à moyen terme, c'est actuellement vers les possibilités de rechargement de la plage que se tourne la municipalité.

Les comptes-rendus complets de ces ateliers peuvent vous être adressés sur simple demande à Christine Clus-Auby : [c.clus-auby@gmail.com](mailto:c.clus-auby@gmail.com)

**LE PROCHAIN ATELIER nous conduira, au printemps 2007, dans la baie du Mont Saint-Michel, pour y examiner le programme de rétablissement du caractère maritime du mont.**

## NATURA 2000

**Natura 2000 et dunes littorales des Landes.** Les trois documents d'objectifs (DOCOB) pour les dunes littorales landaises ont été validés en décembre 2004. La logique « d'animation » est désormais mise en route : préparation de deux contrats -les premiers contrats Natura 2000 pour les Landes- et programmation d'un Comité de pilotage au printemps 2007.

Les contrats initiaux portent sur la mise en place de dispositifs de mise en défens et de signalétique, sur la création d'exclos (zones en grillagées permettant la circulation des animaux mais pas celle du public ou d'animaux domestiques), sur des fauches de lisière (coupes avec exportation de végétaux dans la lisière de protection). Toutes ces actions visent la protection de dunes grises (habitat prioritaire de la Directive habitats), et devraient servir de référence à l'évaluation de l'état de conservation optimal de ce type de milieu.

Trois sites sont concernés par ces contrats : Mimizan, Lit et Mixe et Tarnos ; il s'agit de terrains domaniaux. Contact : Gilles Granereau – ONF, Chargé d'animation Natura 2000

**Le compte-rendu du 12<sup>ème</sup> forum des gestionnaires consacré à Natura 2000**, « Regards croisés sur une politique de gestion européenne de gestion des milieux naturels » est disponible sur internet : <http://www.natura2000.espaces-naturels.fr/>

## GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES

**Action éducative internationale sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée Litmed 21**

Mise en œuvre par l'Université de Nice et le CNRS. Deux sessions ont été organisées : la première en octobre 2005, la deuxième en juin 2006, avec le concours d'EUCC-France. Coordinateur Jacques Morelli, [morelli@unice.fr](mailto:morelli@unice.fr)

« **Méditerranée mal en point** » propose un inventaire exhaustif des aménagements sur le littoral méditerranéen et en évalue les impacts : [http://sigcol.unice.fr/website/MEDAM/site\\_medam/index.php](http://sigcol.unice.fr/website/MEDAM/site_medam/index.php)

**Le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan** a été adopté le vendredi 10 février 2006. Le SMVM est un instrument d'analyse et de gestion spécifique de l'espace

maritime et littoral . Il est le résultat d'un travail partenarial entre tous les acteurs institutionnels, associatifs et professionnels concernés : <http://www.ifremer.fr/envlit/actualite/20060213.htm>

**Dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières, la DATAR a lancé en 2005 un appel à projets** : Voir les enseignements des 25 sites retenus sur le site : [www.territoires-littoraux.com](http://www.territoires-littoraux.com)

**La DIACT succède à la DATAR** (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). Le champ d'action de la DIACT est plus large que celui de la DATAR.

La Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires a été créée par un décret du 31 décembre 2005. Placée sous l'autorité du premier ministre, elle est chargée de préparer les orientations et de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire : <http://www.diact.gouv.fr/>

**Séminaire sur les indicateurs et le suivi de la gestion intégrée des zones côtières (Paris le 23 mars 2006)**. Une des étapes du projet européen DEDUCE (développement durable des côtes européennes) dont les axes de travail présentés par Xavier Marti : test de calcul des 27 indicateurs de durabilité en GIZC ; utilité d'un SIG littoral ; guide pour l'évaluation de la durabilité côtière avec indicateurs et bases pour la mise en œuvre d'un observatoire interrégional du littoral sont disponibles sur le site de l'IFEN : <http://www.ifen.fr/littoral/index.htm>

**La Commission européenne a présenté en juin 2006 son livre vert** pour une nouvelle politique maritime : [http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/pdf/com\\_2006\\_0275\\_fr\\_part2.pdf](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/pdf/com_2006_0275_fr_part2.pdf)

## TERRAIN

**Nettoyage des plages**. Le Conservatoire du littoral a édité quatre brochures, assorties d'un DVD, destinées aux élus et aux services techniques des collectivités territoriales littorales afin de faire valoir les avantages d'un ramassage sélectif des déchets sur les plages.

Elles sont disponibles sur simple demande par mail : [propresale@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:propresale@conservatoire-du-littoral.fr)

**Euphorbe péplis**. *Euphorbia peplis*, plante annuelle caractéristique des hauts de plage, et indicatrice de l'état de santé des plages, était il y a peu considérée comme disparue de la côte atlantique... Signes d'espoir : on retrouve une station dans l'île d'Yeu, la population de Olonne s'accroît... Sources/contacts : Pascal Lacroix (Conservatoire botanique national de Brest), Loïc Gouguet (ONF).

« **Un crapaud dans les dunes** ». Restauration des zones humides de l'arrière du cordon littoral dans les dunes domaniales des pays de Monts (Vendée) pour la sauvegarde du Crapaud à couteaux (*Pelobates cultripès*), espèce rare et originale... Contact : [Jean-paul.bouffet@onf.fr](mailto:Jean-paul.bouffet@onf.fr)

**La légitimité et le rôle de certaines ASA (Associations Syndicales Agréées de propriétaires suivant la loi de décentralisation de 1865) vont en s'affirmant :**

Déjà, en 1898, une ASA de propriétaires suivant la loi de décentralisation de 1865 a été créée à Coutainville. Il y a 10 ans, son périmètre a été étendu à toute la zone humide et à l'ancien marais urbanisé depuis des décennies. Elle est donc devenue très représentative de la population tout entière qui élit tous les 6 ans son président et la moitié de son bureau tous les 3 ans.

Une telle association, propriétaire de son ouvrage de défense, prend l'initiative des dépenses d'investissement. Elle doit entraîner l'adhésion générale à tout projet, élaboré le plus souvent par les services de la D.D.E. de Granville, pour être soutenue par le Maire et les Préfets du département et de région: adhésion par la commune, par le département et par la région dans une répartition financière maintenant bien rodée respectivement de 10% pour elle-même et de 30% pour chacun de ses partenaires. L'ASA assure, seule, le financement des dépenses de fonctionnement et l'entretien de son ouvrage. Contact : [Gilbert.lamboley@wanadoo.fr](mailto:Gilbert.lamboley@wanadoo.fr)

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### European Climate Change Programme – Working Group II – Impacts and Adaptation Meeting 2: Marine resources and coastal zones and tourism 12/04/2006 – DG Environment

Cette réunion s'insère dans un large programme sur les impacts et l'adaptation au CC en Europe, 10 réunions thématiques (d'avril à juin 2006) pour aboutir à la rédaction d'un livre vert fin novembre 2006.

J'ai participé à cette réunion accompagnée de Violaine Allais, Mission scientifique du Conservatoire du Littoral. Ce mémo donne quelques éclairages sur thèmes débattus. L'intégralité des présentations est consultable sur Internet

Impacts des changements climatiques sur les océans et zones côtières : Changements observés dans l'abondance et la distribution des espèces, le phytoplancton, les espèces pêchées, les espèces non-endémiques, la stratification thermique, l'acidification des eaux. Les difficultés pour isoler le facteur "climat" parmi les facteurs explicatifs de ces changements.  
Erosion côtière et GIZC : Présentation du cas hollandais et du projet Interreg Safecoast sur la mer du Nord (UK, NL, BE, DK, DE). Propose un "programme de démonstration européen sur l'adaptation au CC".

Adaptations au CC en Europe : Présentation de l'ICZM au niveau européen. Rapport au Conseil et au Parlement pour fin 2006. Livre vert sur la politique maritime. Une politique plus ferme a été évoquée.

Tourisme : Etude financée par l'UKCIP sur le tourisme. Relation entre facteurs météo et comportements touristiques dans le Nord-Ouest de l'UK, études de cas (ex système dunaire de Sefton).

Stratégies régionales : Présentation du programme interreg (UK, NL, F) et des études de cas en France (Normandie) et en Angleterre (île de Wight).

Présentation de l'étude du Conservatoire sur le CC. Accent mis sur la nécessité de réserver des espaces pour l'adaptation des milieux et espèces (évolutions et migrations géographiques des habitats). Nombreuses questions, notamment sur la politique du Conservatoire et le coût d'entretien des terrains. Contact : pascalle.babillot@onerc.pm.gouv.fr

## OBSERVATOIRE

Le littoral métropolitain n'est pas stable. Un quart des côtes recule alors que seulement un dixième gagne des terres en mer. Malgré les nombreux ouvrages de défense contre la mer, ces proportions ne varient pas depuis vingt ans et l'ensemble du littoral est concerné. La mobilité des côtes est un phénomène naturel du fait des vagues, du vent, des courants et de la nature des côtes. Elle est cependant amplifiée par les activités humaines. Ainsi, les ports, les quais et les ouvrages de protection bouleversent fortement les courants marins et les transports de sédiments. Le recul des côtes entraîne des dépenses des communes touristiques concernées pour conserver leurs plages. Il peut aussi directement inquiéter les zones urbanisées, nombreuses sur le littoral, ou grignoter des espaces naturels à forte valeur patrimoniale : <http://www.ifen.fr/publications/4pages/de113.htm>

## ACTUALITE JURIDIQUE

- Décret n° 2005-1426, 18 nov. 2005. **Conseil national du littoral**. Ce décret précise la composition du Conseil national du littoral, ainsi que ses modalités de fonctionnement.

- Loi n° 2006-436, 14 avril 2006. **Parcs nationaux, parcs naturels marins**. V. également les décrets n° 2006-944, 28 juillet 2006 sur les parcs nationaux et n° 2005-943, 28 juillet 2006 sur les établissements publics des parcs nationaux. Les parcs naturels marins sont destinés à contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin. Un établissement public particulier est créé, **l'Agence des aires marines protégées**.

- Décret n° 2006-608, 26 mai 2006. **Concessions de plage** : fixe les règles applicables en matière de concessions de plage, et notamment la règle selon laquelle 80% de la longueur du rivage, par plage, et 80% de la plage doit rester libre de tout équipement. Par ailleurs, la surface de la plage concédée doit rester libre de tout équipement et installation démontable ou transportable en dehors d'une période qui ne peut excéder six mois.

- Par arrêté du 26 juin 2006, Jérôme Bignon, Président de Rivages de France, ainsi que quatre administrateurs de l'association sont nommés membres du **Conseil National du Littoral** pour une durée de cinq ans : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTR0600518A>

## ETUDES - RECHERCHES

### Élévation marine et érosion côtière : Les plages de poche de la côte de Provence.

Cédric BRUNEL\*, François SABATIER\*.

\*UMR 6635, CEREGE-CNRS, Europôle Méditerranéen de l'Arbois - BP 80 - 13545 AIX EN PROVENCE cedex 04, [brunel@cerge.fr](mailto:brunel@cerge.fr), [Sabatier@cerge.fr](mailto:Sabatier@cerge.fr)

Une des conséquences du réchauffement climatique global est l'élévation du niveau marin. Parallèlement, de nombreuses plages de Méditerranée connaissent des problèmes d'érosion. Dans ce contexte, il se pose la question du rôle de la montée de la mer sur la position du rivage et la dynamique des plages.

La plus grande difficulté pour quantifier l'impact de la montée de la mer est la distinction de cet impact parmi les nombreux facteurs qui influencent le bilan sédimentaire des plages. La clef pour quantifier le rôle de la montée de la mer, est donc d'écarter les sites d'étude où l'évolution de la ligne de rivage est influencée par d'autres forçages que l'élévation marine. Les plages de poche de la côte de Provence répondent à cette condition. En effet, les pointes rocheuses qui les délimitent, les protègent de l'impact des tempêtes et limitent les entrées et sorties de sédiments, ensuite, le réseau hydrographique peu développé de leur bassin versant limite les apports alluviaux, et enfin, ces plages n'ont pas fait l'objet d'aménagements. Ainsi, sur 32 plages de poches de la côte de Provence, le traitement par SIG de cartes anciennes et de photographies aériennes récentes permet de définir une valeur de recul du trait de côte entre 1896 et 1998, avec une marge d'erreur maximale de 7 m. Ensuite, la projection de la ligne de rivage par inondation, en fonction d'une part de la montée de la mer mesurée par les marégraphes (+1.1 mm / an), et d'autre part des pentes mesurées sur le terrain, permet de calculer le recul du rivage en fonction de la montée de la mer. Ce recul calculé par inondation n'intègre pas les phénomènes de redistribution sédimentaire du fait des houles, et donne donc une valeur de recul minimal du rivage en fonction de la montée de la mer. Enfin, le rapport entre le recul mesuré et le recul calculé, permet de distinguer le rôle de l'élévation marine.

Depuis 1896, on mesure sur les plages étudiées un recul moyen du rivage de 11,3 mètres. Ce recul de 0.11 cm par an, peut sembler négligeable par rapport à d'autres valeurs de reculs mesurés sur la côte méditerranéenne de France. Pourtant, si on rapporte cette valeur de recul en surface de plage érodée, il apparaît qu'en moyenne, plus de 40 % de la surface des plages étudiées a été perdu entre 1896 et 1998. Les plages de poche de Provence connaissent donc un recul lent mais qui a des conséquences importantes.

Le rapport entre le recul calculé par inondation : 6 mètres depuis 1896, et le recul mesuré (11 m), permet de distinguer le rôle de l'élévation marine qui serait responsable de 60 % du recul total. La montée de la mer semble donc être un des principaux facteurs de recul de la ligne de rivage des plages de poche de Provence. La projection de la ligne de rivage par inondation pour 2100 (+ 44 cm GIEC. 2001), confirme la vulnérabilité des plages face à la montée de la mer. Cependant, ce ne sont pas les plages pour lesquelles on mesure le recul le plus important qui sont le plus en danger. En effet, certaines plages adossées au substrat, à un mur de plage ou à des bâtiments sont en danger de disparition. D'autres au contraire ont l'espace disponible pour reculer, et continuer à exister.

Cette distinction permet de nuancer les résultats et de proposer une classification de la vulnérabilité des plages face à l'élévation marine. Par exemple d'ici 2100 du fait de la montée de la mer, ¾ des plages de Porquerolles, étroites et adossées à une micro falaise, devraient avoir perdu au moins la moitié de leur surface.

### **Inégalités écologiques dans les marges urbaines des territoires littoraux**

Projet de recherche PUCA (Ministère de l'Équipement et du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable) (2006-08) coordonné par Ph. Deboudt (Université de Lille 1), avec la participation de plusieurs membres de l'EUCC France (Herbert V., Meur-Férec C., Morel V.).

Sur les littoraux, la combinaison entre la préservation du patrimoine naturel, notamment par le biais d'acquisitions foncières publiques, et l'intense développement socio-économique a créé des tensions foncières très fortes dans les marges urbaines des espaces protégés. Il en découle des phénomènes de ségrégation sociale dans l'accès au foncier.

L'objectif du programme de recherche est d'identifier ces inégalités écologiques et de les définir à partir d'une approche pluridisciplinaire associant géographes, urbanistes, juristes, écologues, sociologue et économiste.

Comment atténuer les phénomènes de ségrégation sociale provoqués par les politiques de préservation du patrimoine naturel dans la zone côtière ? Comment favoriser un aménagement en profondeur des territoires côtiers et atténuer les disparités territoriales liées aux aménités environnementales ? Comment concilier le développement socio-économique des territoires côtiers avec leur exposition aux contraintes environnementales ? Ces questions sont posées dans le contexte de plusieurs études de cas situés en Côte d'Opale (littoral Nord-Pas-de-Calais) et dans l'aire métropolitaine de Marseille.

Contact : Philippe Deboudt : Philippe.Deboudt@univ-lille1.fr

### **Habilitation à diriger des recherches**

#### **Soutenances HDR récentes**

**Stéphane Costa** : « Falaises à recul rapide et plages de galets : de la quantification des dynamiques d'un système complexe à la caractérisation des risques induits ». (Université de Bretagne Occidentale, novembre 2005).

**Virginie Duvat** : « Géomorphologie, aménagement et gestion des littoraux coralliens des petites îles de l'ouest de l'Océan Indien. » (Université de Paris IV, novembre 2005).

#### **Soutenances HDR annoncées**

**Catherine Meur-Férec** : « De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral, un itinéraire de géographe » (Université de Nantes, 2 décembre 2006).

### **COLLOQUES RECENTS**

23 mars 2006 : l'IFEN a organisé un séminaire technique sur les indicateurs et le suivi de la gestion intégrée des zones côtières : <http://www.ifen.fr/littoral>

26 au 29 avril 2006 à Toreilles (Pyrénées Orientales) : les journées 2006 de l'ANEL, "**De la défense contre la mer à la gestion durable du système côtier**"

EUCC-France a participé activement à l'organisation scientifique de ces rencontres et de nombreux membres de notre association y ont présenté des communications. Les actes sont disponibles sur <http://www.anel.asso.fr/>

18,19 et 20 mai 2006 : l'Académie des Sciences de Bordeaux a organisé au Musée d'Aquitaine un colloque sur « **Les risques côtiers** » : <http://littoral.aquitaine.fr/>

12 juin 2006 : les « **Rencontres du Littoral Aquitain** » ont réuni à l'Hôtel de Région à Bordeaux, les différents acteurs concernés par le développement raisonné du littoral aquitain.

Sur proposition du Conseil Régional, l'Etat et la Région venaient de créer, à la fin du mois de mai, un Groupement d'Intérêt Public (G.I.P ) réunissant les départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques ainsi que les communautés d'agglomération du Bassin d'Arcachon-Sud et de Bayonne-Anglet-Biarritz, associant également les communautés de communes du littoral. Le G.I.P a pour objectif de faciliter la mise en œuvre d'un programme de développement intégré du littoral aquitain : <http://littoral.aquitaine.fr/>

11 au 13 septembre 2006 : "**Les littoraux entre nature et société**" Colloque international en hommage à Roland Paskoff, organisé par l'Université de Tunis, avec la participation de nombreux adhérents d'EUCC-France. Les actes devraient paraître en janvier 2007.

Contact : [bourgou56@yahoo.fr](mailto:bourgou56@yahoo.fr)

28 et 29 septembre 2006 : A l'Hôtel de Région Aquitaine, une conférence européenne sur « **les pollutions accidentelles des côtes : quels outils de gestion et de lutte ?** » au cours de laquelle ont été présentés le projet européen INTERREG (Autorité de gestion INTERREG III B Espace Atlantique) et le projet EROCIPS (Réaction d'urgence à la pollution pétrolière, chimique et inerte des côtes causée par la navigation) <http://www.erochips.org>

23 et 24 octobre 2006, en Baie de Somme : **Forum national des rivages « Quels modes de gouvernance au service des gestionnaires ? »** (organisé par Rivages de France en partenariat avec EUCC), cette rencontre regroupe l'atelier final du réseau européen CoPraNet et les journées techniques de la DIACT (sites pilotes de GIZC en France).

[http://www.coastalpractice.net/en/workshops/final\\_event\\_fr.pdf](http://www.coastalpractice.net/en/workshops/final_event_fr.pdf)

Le réseau **CoPraNet** (Coastal Practice Network) émane d'un projet Interreg IIIc qui se termine fin 2006. On en trouvera les enseignements, notamment une « centrale d'information multilingue » sur le site : <http://www.coastalpractice.net>

Le réseau poursuivra son action à travers des initiatives telles que ENCOR, plateforme européenne d'échange de politiques et de pratiques côtières : <http://www.encora.eu>

## PUBLICATIONS

**L'île de Bird aux Seychelles : un exemple de développement durable ?** de Virginie Cazes-Duvat (Université de La Réunion) et Alexandre Magnan (Université de Montpellier). Ce livre aborde la problématique du développement des petits Etats insulaires. Les auteurs proposent une réflexion de fond sur le développement durable et sur ses modalités d'application.

**Iles et Oasis** sous la direction de Jean-François Troin. Annales de géographie n°644 – juillet-août 2005.

**Les impacts morphologiques du cyclone Kalunde sur les côtes sableuses de l'île Rodrigues** (océan Indien occidental) de Virginie Cazes-Duvat – Septembre 2005.

**Impact du changement climatique sur le patrimoine du Conservatoire du Littoral** : Scénarios d'érosion et de submersion à l'horizon 2100. Conservatoire du littoral : Note technique n°2 de septembre 2005 rédigée par Christine Clus-Auby, A Roland Paskoff, Fernand Verger.

## L'EUCC (l'Union Européenne pour la Conservation des Côtes)

L'EUCC - L'Union Côtière constitue une association dont les membres, des personnes et des organismes, appartiennent à 40 pays. Elle a été fondée en 1989 dans le but de promouvoir la protection des côtes en rapprochant les scientifiques, les environmentalistes, les planificateurs et les décideurs. Elle est devenue depuis le réseau le plus étendu de spécialistes et d'experts des côtes en Europe, avec 14 branches nationales et des bureaux dans sept pays. L'espace concerné s'identifie à l'Europe et aux régions voisines, spécialement celles qui bordent la mer Noire, la Caspienne et la Méditerranée.

La mission de l'EUCC consiste à promouvoir une gestion des côtes qui prend en compte les paysages, la biodiversité, le patrimoine culturel et le tissu social, sans oublier les effets du changement climatique attendu. L'EUCC préconise le recours à des pratiques éclairées en élaborant des politiques d'aménagement des espaces littoraux, en mobilisant des experts et des acteurs, en donnant des conseils, en fournissant de l'information, en intervenant dans des projets de démonstration. - <http://www.eucc.net/>

### EUCC-France

La branche française de l'EUCC entend contribuer à une gestion raisonnée des milieux littoraux qui tienne compte des dynamiques naturelles, des pratiques sociales et des enjeux économiques.

EUCC-France souhaite encourager toute action permettant de sensibiliser les élus, les gestionnaires et le grand public aux problèmes de gestion intégrée des zones côtières. Elle veut favoriser les échanges d'idées, le dialogue, voire le partenariat entre les différents acteurs concernés par les milieux littoraux : scientifiques, experts, praticiens, gestionnaires, élus...

Ces objectifs peuvent être atteints à travers les ateliers de terrain qu'elle organise deux fois par an pour permettre des échanges sur des cas concrets, mais aussi les conférences, la participation à des colloques et séminaires, la diffusion de plaquettes d'information ou des publications.

Pour toute information, s'adresser à la Secrétaire Générale de la branche française de l'EUCC, Christine CLUS-AUBY 9 rue du Val de Grâce 75005 PARIS - Tel.: +33 (0)1.46.33.47.29 – Email : [c.clus-auby@gmail.com](mailto:c.clus-auby@gmail.com) Les tarifs d'adhésion sont les suivants : Membre individuel : 25 €; Membre professionnel : 40 €; Institution : 100 €.

#### Le conseil d'administration d'EUCC-France

Marie-Claire Prat, **Présidente** (marie-claire.prat@wanadoo.fr), Jean Favennec, **Vice-Président** (jean.favennec@onf.fr), Christine Clus-Auby, **Secrétaire Générale** (c.clus-auby@gmail.com), Stéphane Lobbedey **Trésorier** (s.lobbedey@cegetel.net), Yvonne Battiau-Queney, Stéphane Costa, Paul Durand, Hugues Heurtefeux, Cyril Mallet, Conservatoire du Littoral.